

## **Procuration**

Le soussigné

Propriétaire de actions de la société anonyme Emakina Group, ayant son siège social à Watermael-Boitsfort (1170 Bruxelles), rue Middelbourg 64 A (TVA BE 0464.812.221 Registre des personnes morales Bruxelles).

Constitue pour mandataire spécial, avec faculté de substitution :

Auquel le soussigné confère tous pouvoirs aux fins de le représenter à l'assemblée générale des actionnaires de la société "Emakina Group", qui se tiendra à distance par visioconférence le **jeudi 22 avril 2021 à 16 heures** depuis les bureaux de la société sis Rue Middelbourg 64A, 1170 Bruxelles.

### **Ordre du jour et propositions de décisions de l'assemblée générale annuelle :**

- 1. Lecture du rapport annuel du conseil d'administration.**
- 2. Lecture du rapport du commissaire.**
- 3. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2020 et affectation du résultat.**  
*Proposition de décision :* L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2020 et la proposition du conseil d'administration de ne pas distribuer de dividende et de reporter le résultat de l'exercice.
- 4. Discussion des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2020.**
- 5. Décharge des administrateurs et du commissaire.**  
*Proposition de décision :* L'assemblée générale donne décharge, par le biais d'un vote distinct, aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2020.
- 6. Démission d'administrateurs.**  
*Proposition de décision :* L'assemblée générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur François Gillet prenant effet à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Valentin Cogels prenant effet à l'issue de la présente assemblée.
- 7. Nomination d'administrateurs.**  
*Proposition de décision :* L'assemblée générale décide de nommer en tant qu'administrateurs pour une période de 4 ans Madame Cécile Coune et Monsieur Didier De Jaeger.
- 8. Renouvellement d'administrateurs**  
*Proposition de décision :* L'assemblée générale décide de renouveler pour une période de 4 ans les mandats de Messieurs Karim Choukri et Pierre Gatz.

Pour être adoptées, les propositions reprises aux points 3, 5, 6, 7 et 8 à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle doivent réunir la majorité simple des voix présentes ou valablement représentées participant au vote.

### **Instructions pour l'exercice du droit de vote**

Sur l'objet à l'ordre du jour sous le numéro	Vote pour	Vote contre	Abstention
3			
5			
6			
7			
8			

En l'absence d'instructions de l'actionnaire, le mandataire votera pour.

Fait à

Le